

Département de
La Mayenne

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Arrondissement de
Mayenne

Canton de Gorrion

Nombre de conseillers

En exercice : 11
Présents : 11
Votants : 11
Absents : 00
Exclus : //

Date de la convocation :
27/01/2022

Le Maire certifie que le
compte-rendu de ce Conseil
Municipal a été affiché à la
porte de la mairie

L'an deux mil vingt-deux, le 1^{er} février à vingt heures

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur LAGOUTTE Léonce,

Etaient présents : M. RENARD Jonathan, M. ADAM Hervé, Mme FOUCAULT Sandra, M. LOUAISIL Mickaël, Mme MANCEAU Brigitte, M. MONTEMBault Sébastien, Mme BOITTIN Annick, Mme LERAY Amélie, Mme DOUDARD Patricia, M. BOITTIN Didier,
Secrétaire de séance : M. Didier BOITTIN a été nommé(e) secrétaire de séance.

Signature de bail Le St Berth 2022_01

Monsieur le Maire indique que la commission a reçu des candidats potentiels ; et que l'un deux a retenu l'attention des membres.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer une autorisation d'occupation précaire avec les futurs repreneurs ainsi que l'acte authentique ultérieur lorsque l'ensemble des pièces nécessaires au dossier seront réunies.

Monsieur le Maire reprecise les conditions de location, à savoir :

- ✓ la durée du contrat est 3 ans à compter de l'autorisation d'ouverture,
 - ✓ Les redevances mensuelles sont :
 - Logement (sans TVA) = 272.84 €
 - St Berth (partie pro) = 109.13 € HT + TVA 20 %
 - L'indexation des loyers se fera selon l'index du 2^{ème} trim (ici 2021) des loyers commerciaux ; la première révision de loyer interviendra le 01/01/2023 et pour les années suivantes toujours sur le loyer de janvier
 - ✓ Le dépôt de garantie est de 1050 €.
 - ✓ Le locataire fournira chaque année une attestation d'assurance pour le logement et le commerce ;
 - ✓ le plein de fioul sera fait pour l'arrivée des repreneurs et il devra être refait au départ du locataire,
 - ✓ La taxe foncière de l'établissement est refacturée au locataire
- D'autre part, des travaux sont à envisager dans le logement notamment, M. Bouland architecte va être chargé de les chiffrer ; des devis sont attendus.
Des photos seront faites pour être jointes au futur état des lieux.

Assurance statutaire contrat groupe 2023-2026 2022_02

Le Centre de Gestion 53 lance une consultation afin de souscrire un nouveau contrat d'assurance des risques statutaires au 01 janvier 2023. A cette fin, le CDG a besoin de l'autorisation des collectivités pour mettre en œuvre la procédure de mise en concurrence dans le cadre du renouvellement de marché.

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer le mandat au CDG 53 pour la mise en concurrence de l'assurance garantissant les risques statutaires ainsi que la déclaration d'intention proposée.

RODP Orange 2022 2022_03

Considérant que l'occupation du domaine public routier par des opérateurs de télécommunications donne lieu à versement de redevances en fonction de la durée de l'occupation, de la valeur locative et des avantages qu'en tire le permissionnaire,

Le Maire propose au Conseil Municipal compte tenu du montant plafond de la redevance pour occupation du domaine public routier au titre de l'année 2022 de solliciter :

	Artère en €/km		Armoire en m ²
	Souterrain	Aérien	
Domaine public routier communal	42,64	56,85	28,43
Saint Berthevin -la- Tannière	0,561	25,903	1,55
S/Total	23,92	1472,59	44,08
Total	1540,58		

Demande de subventions

Le 19 janvier la commune a reçu une demande de subvention de MFR Fougères, pour un voyage d'études qui a eu lieu du 01 au janvier dernier.

Le 27 janvier, la commune a reçu une demande de subvention de l'APEL du RPI de Carelles pour un voyage scolaire qui aura lieu au printemps du 24 au 29 avril prochain.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal indique qu'il ne donnera pas suite à ces demandes.

Monsieur le Maire donne les dates des élections 2022 :

- Présidentielles : 10 et 24 avril 2022
- Législatives : 12 et 19 juin 2022

La date du repas des personnes de plus de 65 ans reste fixée au 19 mars, des devis de repas vont être demandés.

L.LAGOUTTE	H. ADAM	J. RENARD
S. FOUCAULT	M. LOUAISIL	B. MANCEAU
S. MONTEBAULT	A. BOITTIN	A. LERAY
P. DOUDARD	D. BOITTIN	